



Conseil Municipal

Du lundi 27 juillet 2026 à 20 H 00

Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de juillet à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Françoise LEGOUGE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 21 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Étaient présents : Françoise LEGOUGE, Jean-François PICQUIER, Nathalie BERNARD, Pascal VIEUDRIN, Valérie BOUDET, Michèle VITSE, Isabelle GAUTHIER, Matthieu TROÏANO, Alexandra POUARD, Sylvain CHARREL, Gaëlle BARATAY, Bernard BOUVET, Emilie CHABERT, Santo DURO VENTURA, Régine MATHY, Morgane SIVIGNON, Denis TERRAILLON

Excusés : Boris MOISSONNIER (a donné pouvoir à Valérie BOUDET) ; Rémi PROVENS (a donné pouvoir à Françoise LEGOUGE)

Absents :

Secrétaire de séance :

Monsieur Denis TERRAILLON a été désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Une mise au point de la part de Madame Le Maire sur le fonctionnement du Conseil Municipal et les débats ainsi qu'un rappel sur les droits et les devoirs du conseiller municipal.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité

Devis validés : (TTC)

Centre de Formation et de Promotion Horticole (Certiphyto Pierre et Alexandre) : 840.00 €
MBI (onduleur Mairie) : 336 €

BROYER (réparations broyeur d'accotement) : 1 126.99 €

Garage GC Motors (Camion benne : étriers + liquide de frein) : 431.19 €

BIAJOUX Assainissement (nettoyage cuve à fioul Mairie) : 1 008.22 €

BIAJOUX Assainissement (nettoyage cuve à fioul atelier) : 954.22 €

FORCH (divers outillages) : 86.61 €

PERDRISSET Motoculture (réparations tracteur tondeuse) : 355.50 €

SOGEDO (réparation poteau incendie n°63 Rue du Pré de l'Orme) : 310.38 €

SIKER (marquage au sol Route de Gravelle / chemin de Raz Tenevin / création damier) : 2 202 €

T-PAYSAGES : (élagage Montée de la Machuronne) : 1 511.40 €

GEOPTIS (réalisation du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux) : 2 562.00 €

Devis : Inventaire et qualification des voies (devis GEOPTIS) :

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que le dernier inventaire des voies de la commune date de 2013 et qu'une mise à jour est nécessaire afin de disposer d'un état précis des voies et déterminer ainsi la longueur de voirie ce qui permet de réévaluer la dotation de solidarité rurale.

La mission consiste en la rédaction d'un inventaire et qualification des voies présentes sur le territoire géographique de la collectivité avec une restitution des données au format Excel ; le suivi du projet (réunion de cadrage et réunion de restitution (à distance) ; l'accès à la Plateforme Géoptis Solution Découverte pour 1 an (renouvelable).

Le devis retenu par les commissions travaux et finances s'élève à 6 561.60 € TTC

Madame Emilie CHABERT demande si d'autres devis ont été demandés. Madame le Maire l'informe que ce devis provient d'une filiale de La Poste (organisme public) et qu'il est donc moins cher que les entreprises privées.

Alexandra POUARD souligne qu'il est précisé sur le devis que le montant du devis est de 5 468 € H.T au lieu de 8 192 € HT.

Après discussion, il est décidé de demander d'autres devis et la décision est reportée au prochain Conseil Municipal.

Devis :

Pascal VIEUDRIN fait part au Conseil Municipal que la commission travaux voirie s'est réunie afin d'étudier différents devis pour des travaux de voirie. Ces devis ont ensuite été proposés et validés par la commission finance. Ils sont maintenant soumis au vote du Conseil Municipal.

Travaux de voirie chemin des Rayes :

La partie du chemin après la voie ferrée en direction de Druillat jusqu'à l'intersection avec la Route de Druillat présente d'importantes dégradations dont un effondrement. Il est donc nécessaire d'envisager la réfection totale de cette partie du chemin des Rayes.

Le devis de l'entreprise FALAISE TP a été retenu pour un montant de 32 106 € TTC

Le Conseil Municipal valide le devis avec 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSENTION

Travaux de voirie chemin des Fontaines :

Différentes reprises sont nécessaires sur ce chemin : réalisation d'un exutoire du fossé, la reprise du chemin en bicouche, l'aménagement de la partie haute avec la création d'un caniveau béton la mise en place d'une tête de sécurité la pose de caniveaux, le reprofilage du revêtement existant et la mise en place d'un enrobé.

Le devis de l'entreprise FALAISE TP a été retenu pour un montant de 16 266.00 € TTC

Le Conseil Municipal valide le devis avec 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSENTION

Travaux Source de la Chapelle :

La canalisation de la source de la Chapelle s'est effondrée à différents endroits ce qui provoque son assèchement très régulièrement.

Des travaux ont déjà été réalisés bénévolement par certains administrés à travers champs pour arriver en limite du terrain MERMET qui réalise une plateforme. Il serait nécessaire de réaliser les travaux de prolongement de cette canalisation avant la réalisation totale de cette plateforme.

Le devis de l'entreprise VIRIEUX TP pour 55 ml de canalisation en PVC et la mise en place

d'un regard de visite avec vanne ainsi que la reprise de la vanne de la Chapelle qui fuit a été retenu pour un montant de 6 145.20 € TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis avec 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSENTION

Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que selon l'article L2121-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que dans les communes de plus de 1000 habitants, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce document a notamment pour but de définir de manière précise, le fonctionnement du conseil municipal, de déterminer les modalités d'expression et d'information des élus en s'appuyant sur les dispositions législatives et réglementaires provenant du CGCT.

Le Conseil Municipal doit se doter d'un règlement intérieur

- Ne comportant que des mesures concernant le « fonctionnement interne du conseil municipal »
- Ne dérogeant pas aux dispositions législatives ou réglementaires régissant le fonctionnement des conseils municipaux

Le règlement intérieur proposé par Madame le Maire a été fourni aux conseillers municipaux, en pièce jointe de la convocation et de l'ordre du jour détaillé du Conseil Municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance en amont du Conseil.

Madame Emilie CHABERT souhaite faire quelques remarques au sujet du règlement intérieur. Elle demande la modification de :

- Article 1 : périodicité des séances : « Le principe d'une réunion mensuelle a été retenu... » en « Dans la mesure du possible, le principe retenu... »

Madame le Maire invite le Conseil Municipal au vote pour cette modification. Le Conseil Municipal après 1 voix POUR, 18 voix CONTRE et 0 ABSTENSION ne retient pas la proposition.

Elle fait remarquer que :

- L'article 8 : fonctionnement des commissions municipales : « ces instances seront convoqués par le Maire, qui est président de droit... » n'est pas respecté car elle indique que les commissions ne reçoivent pas de convocation. Elle souhaite supprimer cette phrase.

Après échange et information complémentaires indiquant que certaines commissions fonctionnent bien ainsi, madame le Maire invite le Conseil Municipal au vote pour cette modification. Le Conseil Municipal après 1 voix POUR, 18 voix CONTRE et 0 ABSTENSION ne retient pas la proposition.

- « La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller... » n'est pas respectée car elle indique que les commissions ne reçoivent pas d'ordre du jour. Elle souhaite supprimer cette phrase.

Après échange et information complémentaires indiquant que certaines commissions fonctionnent bien ainsi, madame le Maire invite le Conseil Municipal au vote pour cette modification.

Le Conseil Municipal après 1 voix POUR, 18 voix CONTRE et 0 ABSTENTION ne retient pas la proposition.

Après toutes ces remarques, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il a été rédigé.

Avec 18 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le règlement intérieur est approuvé.

Fixation des provisions mensuelles pour les charges de chauffage – hiver 2026-2027 :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des provisions mensuelles relatives aux charges de chauffage pour la saison hivernale 2026-2027.

Un bilan est réalisé début juillet en fonction des factures payées sur l'année écoulée (de septembre à juin).

Les charges de chauffage sont appelées mensuellement sur une durée de 10 mois avec régularisation le ou les 11 et 12^{ème} mois.

Cette mesure vise à rapprocher le montant des provisions des dépenses prévisionnelles de chauffage et à limiter le montant de la régularisation qui sera effectuée à l'issue de la saison de chauffe.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau montant de la provision mensuelle pour les charges de chauffage applicable à compter de la saison hivernale 2026-2027.

	Charges mensuelles TTC 2025-2026	Montant dû TTC au titre du chauffage 2025- 2026	Proposition charges mensuelles TTC 2026-2027
Appartement Sud	180,00 €	2 106,66 €	200,00 €
Appartement Nord	150,00 €	1 662,85 €	160,00 €
Appartement en face de la Mairie	150,00 €	1 593,53 €	150,00 €
Restaurant "La Cour de Récré"	252,00 €	2 803,55 €	272,00 €
Bâtiment de Pomier	110,00 €	869,53 €	100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les nouveaux montants.

Actualisation des tarifs du restaurant scolaire – année scolaire 2026-2027 :

Il appartient au conseil municipal d'examiner l'opportunité d'une actualisation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Le bilan financier provisoire du restaurant scolaire pour l'exercice 2025-2026 fait apparaître un coût de revient du repas de **6,93 €**.

Pour mémoire, les tarifs actuellement en vigueur sont les suivants :

- Tarif normal enfant : **5,10 €** par repas ;
- Majoration pour inscription hors délai : + **1,50 €** par repas ;
- Participation pour les enfants déjeunant avec un panier-repas (PAI) : **1,30 €** par repas ;
- Tarif adulte : **8,50 €** par repas.

Un bilan sur les charges de l'année scolaire écoulée est réalisé :

Type	Charges	Recettes		
Alimentation	40 329,33 €			
Charges de personnel	75 168,51 €			
Petit mat, prod d'entretien, entretien mat	5 240,74 €			
Analyses	502,04 €			
Gaz	1 465,50 €			
EDF	1 367,97 €			
Télécom	279,79 €			
Sogedo	330,71 €			
Frais TIPI (règlement internet)	417,26 €			
Frais 3D OUEST	965,45 €			
Repas facturés		91 270,40 €	dont repas PAI	689,00 €
Total annuel	126 067,30 €	91 270,40 €		

	En cours	2024-2025	2023-2024	2022-2021
Coût global du service cantine :	34 796,90 €	39 530,29 €	38 527,37 €	25 023,85 €
nombre repas TN + TM + TA	18 194	17 475	17 950	16 119
dont PAI	530	633	425	329
Coût d'un repas	6,93 €	7,15 €	7,14 €	6,45 €
Part à la charge de la commune	1,91 €	2,26 €	2,14 €	2,87 €

TARIFS	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2021
Prix Tarif Normal	5,10 €	5,00 €	4,95 €	4,85 €
tarif panier repas délib. 03.12.2018	1,30 €	1,20 €	1,00 €	1,00 €
Tarif Adulte	8,50 €	8,50 €	8,00 €	7,50 €
majoration 1 € 50				

Au vu de ces éléments, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle révision des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Considérant le coût de revient du repas ainsi que la situation financière du service, Mme le Maire propose de maintenir les tarifs actuellement en vigueur pour l'année scolaire 2026-2027.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition de Madame le Maire et maintient les tarifs 2025-2026 pour l'année scolaire 2026-2027.

Modification du tableau des emplois :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux.

Elle expose qu'en raison de plusieurs départs à la retraite ainsi que d'un licenciement pour inaptitude physique, il convient de réorganiser les services afin d'assurer la continuité du service public.

À ce titre, il est proposé au Conseil municipal de :

- supprimer l'emploi d'agent de restauration scolaire chargé de la confection des repas, de la gestion des commandes et de la préparation des menus, à raison de **22,83/35e** ;

- créer un emploi d'agent technique polyvalent, en charge des espaces verts ainsi que de la restauration scolaire (confection des repas, gestion des commandes et préparation des menus), à temps complet, soit **35/35e** ;
- ouvrir l'emploi d'agent technique polyvalent responsable des services techniques à **35/35e** aux cadres d'emplois des **agents de maîtrise** et des **techniciens territoriaux** ;
- supprimer l'emploi d'agent de restauration scolaire chargé du service des repas, de la mise en place des tables et du nettoyage des locaux, à raison de **11,83/35e** ;
- créer un emploi d'agent chargé de l'entretien des locaux et de la restauration scolaire, chargé notamment de la mise en place des tables, du service des repas aux enfants, de la surveillance pendant le temps de restauration ainsi que du nettoyage des locaux scolaires et de la mairie, à raison de **26.5/35e** ;
- supprimer l'emploi d'agent chargé de l'entretien des classes de maternelle, de l'entretien de la mairie, de la mise en place et du service à la cantine, à raison de **16,50/35e**, en raison du licenciement pour inaptitude physique.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2026.

Travaux divers :

Réunion services techniques :

Pascal VIEUDRIN remercie les volontaires intervenus lors des forts vents de la nuit du 16 au 17 juillet pour le déblaiement des arbres tombés sur les routes de la commune.

Il indique que les réunions instaurées du vendredi matin avec l'agent des services techniques d'astreinte en mairie fonctionnent bien et permettent de donner de la fluidité à leurs travaux. Lors de ces réunions, il est repris les travaux exécutés et défini les travaux à venir. Ces réunions permettent aussi aux agents techniques de pouvoir rendre compte des difficultés rencontrées pour la réalisation de certaines tâches et d'exprimer leurs besoins.

Il informe le Conseil Municipal qu'un projet de pose de batterie de boîte aux lettres route de Salles est à l'étude car le facteur est actuellement dans l'obligation de pénétrer dans des cours privées pour distribuer le courrier.

- Urbanisme :

Monsieur Bernard BOUVET informe le Conseil Municipal qu'une réunion à laquelle il a participé s'est tenue en Mairie pour la présentation du nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est entrée en vigueur le 24 avril dernier.

Concernant la commune de Saint Martin du Mont seulement 3 OAP (Orientation d'Aménagement Programmée), dont 1 partiellement, ont été réalisées sur 17 programmées lors de l'élaboration du PLU. Afin que la commune soit en concordance avec le nouveau SCOT, il faut prévoir une révision du PLU dans les années à venir. Coût estimé, environ 60 000 €.

Certains membres de la commission urbanisme ont reçu les maisons Rachitelli pour la présentation d'un projet Route de Salles. Le projet consiste en la construction de 6 logements répartis en 2 fois 3 logements mitoyens à caractère social (selon l'OAP inscrite au PLU). Des remarques ont été faites sur ce projet concernant le devenir des eaux pluviales dont le devenir n'apparaît pas sur les plans.

Madame Régine MATHY, conseillère à l'urbanisme, présente donc l'état d'avancement des dossiers ainsi que les nouvelles demandes déposées depuis le précédent Conseil Municipal.

- Dossiers d'urbanisme du 5 mai au 29 mai 2026 (suivi)

numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date transmission Plat'Au	Date limite avis du maire	Date notif Incomplet	Décision	Date de décision	DAACT	Conformité
P 001 374 26 B 0032	05/05/2026	THIVEND Pierre-Emmanuel	175 Chemin Sous Coulis	fixation d'un boîtier PAC en	06/05/2026	20/05/2026	27/05/2026	accord	22/06/2026		
P 001 374 26 B 0006	11/05/2026	VIEUDRIN Pascal	950 Route du Colombier	aménagement d'un logement dans un bâtiment existant	11/05/2026	10/06/2026	04/06/2026	accord	30/06/2026		
P 001 374 26 B 0033	22/05/2026	GAGNARD Elodie	35 Chemin vers la Bocquette	construction d'une pergola bioclimatique	26/05/2026	06/06/2026	16/06/2026				
P 001 374 26 B 0034	23/05/2026	FURIC Thomas	310 Chemin du Crozat	panneaux photovoltaïques	26/05/2026	07/06/2026		accord	16/06/2026		

- Dossiers d'urbanisme du 30 mai au 20 juillet 2026

numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date transmission Plat'Au	Date limite avis du maire	Date notif Incomplet	Décision	Date de décision
P 001 374 26 B 0035	30/05/2026	DELORME Marion	255 Chemin des Rochettes	porte de garage automatique	01/06/2026	14/06/2026		accord	24/06/2026
P 001 374 26 B 0036	03/06/2026	MOREL Marine	30 Chemin du Rion	construction d'une pergola bioclimatique	03/06/2026	18/06/2026		accord	30/06/2026
P 001 374 26 B 0037	03/06/2026	VOLT AVENIR pour BOSSAN-BERANGER Loïc	15 Allée St Fabien	panneaux photovoltaïques	03/06/2026	18/06/2026		accord	24/06/2026
P 001 374 26 B 0038	03/06/2026	PERROT Quentin	130 Chemin du Bois Vollet	surélévation de toiture	03/06/2026	18/06/2026		accord	30/06/2026
P 001 374 26 B 0039	15/06/2026	TOURREL Laëtitia	116 Allée du Clos du Ruisseau	piscine enterrée	15/06/2026	30/06/2026	09/07/2026	refus	20/07/2026
P 001 374 26 B 0040	17/06/2026	MARKIDES Olga	30 Impasse des Quatre	modification ouvertures et ravalement façade	17/06/2026	02/07/2026		accord	13/07/2026
P 001 374 26 B 0041	18/06/2026	LACOUTURE Louissette	65 Chemin du Bois Vollet	construction d'une pergola bioclimatique	18/06/2026	03/07/2026		accord	09/07/2026
P 001 374 26 B 0042	22/06/2026	CHENY Carl-Stéphane	1215 Route de Salles	panneaux photovoltaïques	22/06/2026	07/07/2026		accord	13/07/2026
P 001 374 26 B 0043	29/06/2026	PLANETE + pour FIEUJEAN Stéphane	305 Chemin des Gonettes	panneaux photovoltaïques	30/06/2026	14/07/2026		accord	20/07/2026
P 001 374 26 B 0044	30/06/2026	LYNERGIE pour ROBINET Clément	455 Route de Salles	panneaux photovoltaïques	30/06/2026	15/07/2026			
P 001 374 26 B 0045	13/07/2026	FEL Nadège	630 Chemin du Multy	abri jardin + clôture et portail	15/07/2026	28/07/2026			
P 001 374 26 B 0046	16/07/2026	DUBOISY Alexandre	45 Chemin de Varambon	construction d'une pergola bioclimatique	17/07/2026	31/07/2026			

Comptes rendus de réunions :

Ecole de musique Bresse Sud Revermont :

Michèle VITSE s'est rendue en juin à la réunion de l'école de musique. Le bilan présenté indique 153 inscrits, l'acquisition d'un logiciel facilitant le travail administratif. L'école est en manque d'élève ; une campagne dans les écoles membres a été effectuée et a permis de rapatrier une trentaine d'inscriptions supplémentaires. Un travail sur un nouveau logo a été réalisé pour essayer de dynamiser et de donner envie.

Scolaire :

Nathalie BERNARD informe le conseil municipal que suite à l'annonce parue pour le recrutement de personnel sur le temps méridien, 2 candidates ont été reçues en Mairie. Elle indique que 2 personnes supplémentaires seront en poste pour la rentrée de septembre. Un rendez-vous est fixé au 31 août afin de présenter le personnel et les locaux.

Conseil Communautaire :

Madame le Maire a participé au Conseil communautaire de GBA. A compter du 1^{er} janvier 2027 la part assainissement subie un ajustement tarifaire de +0.69€ HT par m3. Le budget est passé de 7 à 8 millions d'euros par an à 12 ou 13 millions d'euros pour la mise aux normes du réseau assainissement de certaines communes qui en avaient bien besoin.

Grand Bourg Agglomération lance son projet de Territoire 2027 – 2037 afin de définir une vision commune et de prioriser les actions de l'agglomération pour les 10 prochaines années, en lien avec les communes.

Les 4 objectifs principaux sont :

- Définir les priorités et projets du territoire
- Garantir une trajectoire financière soutenable
- Conforter la mise en œuvre des politiques territoriales
- Clarifier le rôle de l'agglomération et des communes pour renforcer la cohérence territoriale

Concernant le projet de construction des vestiaires et la rénovation des terrains en herbe de l'Entente Sportive Revermontoise, les travaux seraient pris en charge par GBA. Ce projet est en concurrence avec 2 autres projets et une priorité sera donnée.

Questions diverses :

Emilie CHABERT indique que la mairie a relayé un mail reçu de la Préfecture à propos du passage en vigilance jaune canicule et le plan ORSEC. Elle demande ce qu'est le plan ORSEC. Madame le Maire l'informe que la mise en place du plan ORSEC consiste dans un premier temps à contacter des personnes vulnérables afin de savoir si tout va bien et de la mise à disposition de salles climatisées où les personnes pourront venir se rafraîchir.

Emilie CHABERT demande s'il est possible d'accélérer l'exécution du schéma directeur de défense incendie qui a été présenté lors d'un conseil municipal précédent. Pascal VIEUDRIN répond qu'il faut dans un premier temps élaborer un plan d'échelonnement et de financement des travaux.

Morgane SIVIGNON demande s'il serait possible de profiter des travaux que nous allons réaliser à la source de la Chapelle pour créer une défense incendie au Mollard. Pascal VIEUDRIN répond que la défense incendie au Mollard ne peut exister qu'en poche d'eau car les débits relevés aux PI sont beaucoup trop faibles et un renforcement n'est pas possible.

Emilie CHABERT rapporte une demande qui lui a été adressée. Il s'agit de l'Association Syndicale Libre du lotissement « le Jardin du Revermont » qui demande la rétrocession de la voirie desservant les 6 maisons du bout de ce lotissement. Le conseil municipal après échanges et discussions demande de se renseigner si d'autres lotissements pourraient faire la même demande et souhaite inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Françoise LEGOUGE informe le Conseil Municipal de la réunion avec le Département, la préfecture, la SNCF et la Mairie concernant le passage à niveau du Mollard. Il a été décidé un aménagement de sécurisation par panneaux. Un STOP, un CEDEZ le PASSAGE et un sens prioritaire vont être posés et des marquages au sol seront réalisés afin de sécuriser ce passage à niveau. Elle indique qu'une subvention pour l'achat des panneaux pourrait être accordé par la SNCF.

Madame le Maire donne lecture d'une lettre parvenue en Mairie ce lundi 27 juillet au matin, en provenance d'une administrée de la commune. Cette lettre consiste à alerter la commune sur le dérèglement climatique et ses conséquences principalement en milieu scolaire. Elle souhaite que la commune se penche sur des moyens de végétalisation afin d'apporter un peu de fraîcheur. Les membres du conseil rapportent que la question se pose déjà depuis plusieurs années et que des actions sont menées petit à petit. Une réponse sera faite en lui indiquant que des actions sont déjà engagées à ce sujet et que des devis pour la climatisation des salles de classe sont à l'étude ainsi que pour la pose de films réfléchissant sur les fenêtres des écoles pour apporter de la fraîcheur.

Françoise indique que nous avons reçu un mail de démarchage publicitaire pour l'opportunité de créer un arboretum au sein de la commune. Cette initiative est développée en partenariat avec le Conseil Départemental et FRANSYLVA AIN, et vise à offrir aux enfants une meilleure connaissance des arbres présents sur le territoire, tout en sensibilisant les habitants, les partenaires et les acteurs locaux à leur préservation et à leur valorisation. Ce projet consiste en la plantation de 175 arbres et nécessite une superficie d'environ 5 000 m². Elle appelle donc aux candidatures.

Madame le Maire indique avoir entamé une réflexion avec les adjoints sur le déplacement des jeux enfants de l'espace détente de Salles (en raison des difficultés rencontrées suite à la non perméabilité du terrain) et de les remplacer par la plantation d'arbres afin d'ombrager l'espace. Les jeux pourraient être déplacés sur l'espace clos de la salle du Farget accessible par un portillon et permettrait une harmonisation de l'espace enfant sur la commune puisque tout serait situé au même endroit centre de loisirs, terrain de foot, terrain de basket, Padel, tennis.

Morgane SIVIGNON indique qu'elle a vu que lors de la canicule, des écoles ont tendu des toiles d'ombrage dans les cours et acheté des brumisateurs.

Matthieu TROÏANO souhaite que la Mairie adresse aux communes voisines un rappel concernant leurs administrés qui se rendent à la déchetterie du Mollard et perdent des déchets en route. On retrouve sur le bord des routes menant à la déchetterie des déchets verts, des meubles.... Et ce sont les agents communaux qui vont les ramasser.

Isabelle GAUTHIER demande si compte tenu de l'actualité des feux en Gironde et particulièrement la commune de Forge qui a été brûlée, la commune de Saint Martin du Mont pourrait contacter celle-ci pour proposer son aide. (Appel aux dons...)

Nathalie propose de travailler ceci avec le Conseil Municipal d'enfants

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le feu d'artifice du 14 juillet n'a pas été tiré en raison de la sécheresse et de l'interdiction Préfectorale et demande au CM si nous l'annulons complètement sachant que nous devons régler 50%, soit 1000 euros ou si nous le reportons par exemple en décembre pour le téléthon.

Emilie CHABERT indique que les membres du Conseil Municipal ont été destinataire d'un mail de sa part avec copie à la Mairie dont elle n'a reçu aucune réponse.

Madame le Maire demande la teneur des questions, la première concerne les droits du Maire à valider des choses sans aval du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture à Emilie CHABERT et à l'ensemble du Conseil Municipal des articles de lois précisant les droits et devoirs du Maire et indique qu'une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 30 mars dernier donnant délégations au Maire.

Le débat devenant agressif et inconstructif, Madame le Maire refuse de répondre aux questions suivantes et met fin à la séance, l'ordre du jour ayant été traité.

La séance est levée à 22 h 50

Le secrétaire de séance
Denis TERRAILLON



Le Maire
Françoise LEGOUGE



P.V. approuvé lors du conseil municipal du :
Affiché le :